



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question orale n° 488

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de transversale ferroviaire dit grande ceinture Ouest, qui est aujourd'hui le seul projet « bouclé » de liaison transversale en Ile-de-France, après des années d'études et de procédures que le précédent Gouvernement avait eu à coeur d'accélérer. Le 1er octobre 1998, le conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens s'est prononcé favorablement sur l'avant-projet de grande ceinture Ouest. Le conseil d'administration du réseau ferré français en avait approuvé, le 9 juillet dernier, le dossier d'investissement. L'accord de tous les élus est acquis, dans le cadre du syndicat mixte d'étude sur la réouverture de la grande ceinture (SMERG). Les collectivités locales ont accepté de financer en partie ce projet. En conséquence, elle lui serait très reconnaissante de bien vouloir lui faire part de la position du Gouvernement sur ce projet et de lui confirmer que les travaux du premier tronçon Saint-Germain-en-Laye-Noisy-le-Roy pourront être engagés rapidement.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Anne-Marie Idrac a présenté une question, n° 488, ainsi rédigée:

«Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de transversale ferroviaire dit grande ceinture Ouest, qui est aujourd'hui le seul projet «bouclé» de liaison transversale en Ile-de-France, après des années d'études et de procédures que le précédent gouvernement avait eu à coeur d'accélérer. Le 1er octobre 1998, le conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens s'est prononcé favorablement sur l'avant-projet de grande ceinture Ouest. Le conseil d'administration du réseau ferré français en avait approuvé, le 9 juillet dernier, le dossier d'investissement. L'accord de tous les élus est acquis, dans le cadre du syndicat mixte d'étude sur la réouverture de la grande ceinture (SMERG). Les collectivités locales ont accepté de financer en partie ce projet. En conséquence, elle lui serait très reconnaissante de bien vouloir lui faire part de la position du Gouvernement sur ce projet et de lui confirmer que les travaux du premier tronçon Saint-Germain-en-Laye-Noisy-le-Roi pourront être engagés rapidement.»

La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, pour exposer sa question.

Mme Anne-Marie Idrac. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, je souhaite vous interroger sur le projet de chemin de fer de banlieue à banlieue, dénommé généralement «grande ceinture Ouest», qui est une sorte de serpent de mer puisque cela fait des années qu'il en est question. Le précédent gouvernement avait eu à coeur de le faire sortir du virtuel en lui donnant un début de réalité. En effet, ce projet a été inscrit au IXe Plan et la région Ile-de-France ainsi que le conseil général des Yvelines en ont prévu le financement.

Sur le plan de la procédure, les conseils d'administration, nombreux, qui ont eu à se prononcer, à savoir ceux de la SNCF, du Syndicat des transports parisiens et de Réseau ferré de France, ont tous successivement donné leur accord à ce projet.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, le projet fait l'objet d'un consensus politique local et je m'exprime aujourd'hui non seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom de l'ensemble des élus des Yvelines. L'attention particulière accordée à la concertation avec les associations est également très représentative de ce

consensus.

Ma question est très simple, monsieur le ministre. Je ne veux pas vous faire de procès d'intention mais, sachant que la déclaration d'utilité publique de ce projet sera caduque à la fin du mois de décembre, êtes-vous prêt à signer les documents qui permettront d'engager les travaux, comme chacun s'y attend ? Les derniers obstacles qui pourraient surgir du côté de votre collègue, ministre des finances, qui est aussi mon collègue conseiller régional d'Ile-de-France, ainsi que celui de M. Huchon d'ailleurs, et qui pourraient se manifester au comité des investissements économiques et sociaux, seront-ils levés au cours des prochaines semaines, pour ne pas dire des prochains jours ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Madame la députée, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de réouverture au trafic voyageurs de la ligne SNCF de la grande ceinture Ouest entre Saint-Germain-en-Laye et Noisy-le-Roi, communément appelée GCO. Vous souhaitez l'engagement rapide des travaux.

Après l'examen favorable et l'approbation du dossier d'avant-projet par le conseil d'administration de RFF, le 9 juillet 1998, par la SNCF et par le conseil d'administration du Syndicat des transports parisiens, le 1er octobre 1998, j'ai demandé à la SNCF et à RFF de me saisir rapidement du dossier d'approbation ministérielle qui, comme vous le savez, reste la dernière étape de la procédure administrative.

Je tiens à souligner que j'ai confirmé au président du conseil régional, demandeur de cette opération et principal financeur, mon intérêt à la réalisation de celle-ci. Cela ne vous étonnera certainement pas, puisque vous savez que ce gouvernement est favorable au développement des transports collectifs en général, et notamment des liaisons de banlieue à banlieue dont la réalisation a été, à mon avis, trop longtemps négligée, comme vous le soulignez d'ailleurs. Le projet grande ceinture Ouest et le prolongement du tramway de Bobigny à Noisy-le-Sec sont tous deux prêts à démarrer et j'ai demandé que, dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan, les études des projets de tramways en banlieue et des projets de tangentiels ferroviaires s'appuyant sur la grande ceinture soient accélérées.

Il nous faut donc, dans la concertation, préparer l'avenir. Mais il convient aussi que, dans le même temps, tous les engagements pris par les différents décideurs soient respectés. Pour ce qui concerne l'Etat, vous pouvez être assurée de ma détermination et je souhaite qu'il en soit de même pour les autres partenaires afin que l'intérêt général prédomine.

Vous le savez, l'inadaptation de l'offre de transport aux besoins des habitants de la périphérie de la capitale fait que des millions d'heures sont actuellement perdues chaque jour dans des embouteillages aux abords de Paris et que des centaines de milliers de salariés sont contraints d'allonger considérablement leur temps de transport en faisant matin et soir le détour par le coeur de la capitale pour se rendre à leur travail et en revenir. Voilà pourquoi, comme je viens de vous le confirmer, madame la députée, les projets de rocade de banlieue à banlieue seront prioritaires dans les prochains contrats de plan.

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac.

Mme Anne-Marie Idrac. Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'engagement que vous avez pris pour le prochain contrat de plan, concernant les transports publics et en particulier les liaisons de banlieue à banlieue. Cela ne fera que confirmer les options prises sous l'égide du précédent exécutif régional et du précédent gouvernement, ce dont je ne peux que me réjouir.

Je crois avoir compris que d'ici quelques semaines, vous serez en mesure de concrétiser vos paroles en lançant le seul projet de transport ferroviaire de banlieue à banlieue qui soit prêt à démarrer. Mais, bien entendu, c'est aux actes que nous jugerons.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 488

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6313

Réponse publiée le : 25 novembre 1998, page 9394

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 novembre 1998